

[Text]

Finally, Part IX, the last part of the bill, concerns transitional and commencement aspects of the bill. It outlines certain provisions to enable the present heads of the councils to remain in office under the terms of the bill, once it is proclaimed. The commencement clauses state the terms under which the various parts would be proclaimed. It permits the parts to be proclaimed at different times.

That, Mr. Chairman, I think summarizes the various points in the bill.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Low. Are there any questions?

Senator Bourget: Mr. Chairman, during your remarks when you introduced the bill in the Senate you mentioned this:

The government is attaching particular importance to the encouragement by the councils of research related to national problem areas, interdisciplinary research and the creation of a better regional balance of scientific capability.

Would you expand on that, and tell us what kind of measures or programs the government ought to proceed with so as to have a better regional balance of scientific capability? Is there any program in which we want to create centres of excellence, or do we want to establish other programs?

The Chairman: I do not think I used the word "regional".

Senator Bourget: Yes, you did, Mr. Chairman.

The Chairman: That is a misprint.

Senator Bourget: Then, I am sorry.

Dr. Low: Mr. Chairman, if I may comment on that, the minister mentioned in his third reading statement the intent behind these three objectives; that is to say, the question of national problem areas, the question of interdisciplinary research, and the question of regional balance.

On the question of regional balance, the minister stated that this objective should not be interpreted as meaning that the government would want to see a regional balance within each discipline. This would clearly be unreasonable; the country just does not have the resources to have a University of Toronto with all its capabilities at each centre across the country. The intent is that there be a distribution of centres of specialization. These centres could be built up on the basis of the presence of an outstanding individual scientist who has attracted to him a number of other scientists or scholars. Another reason for a centre may be a particular regional interest; for example, the support of oceanography and marine science at Memorial University or Dalhousie University, where specialization makes sense in terms of that particular regional interest.

[Traduction]

Enfin, la Partie IX, qui est la dernière partie du projet de loi, concerne les dispositions transitoires et l'entrée en vigueur du projet de loi. Cette Partie contient certaines dispositions permettant aux chefs actuels des divers conseils d'assumer leurs fonctions conformément aux termes du projet de loi lorsqu'il aura été adopté. Les dispositions relatives à l'entrée en vigueur exposent les conditions en vertu desquelles les diverses Parties seront appliquées. Cet article prévoit que les Parties entreront en vigueur à des dates différentes.

Monsieur le président, je crois que cela résume bien les divers points saillants du projet de loi.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Low. Quelqu'un désire-t-il poser des questions au témoin?

Le sénateur Bourget: Monsieur le président, au moment où vous avez présenté le projet de loi au Sénat, vous avez dit ceci:

Le gouvernement attache une importance toute particulière à l'encouragement, dans les divers conseils à la recherche axée sur les divers problèmes nationaux, à la recherche interdisciplinaire et à une meilleure répartition des compétences scientifiques entre les régions.

Pourriez-vous élaborer là-dessus et nous dire quels genres de mesures ou de programmes le gouvernement devrait adopter afin de mieux répartir les compétences scientifiques entre les régions? Existe-t-il un programme dans le cadre duquel nous désirerions créer des centres d'excellence ou est-il question de mettre sur pied d'autres programmes?

Le président: Je ne crois pas avoir employé le terme «régions».

Le sénateur Bourget: Vous l'avez employé, monsieur le président.

Le président: C'est une erreur de typographie.

Le sénateur Bourget: Dans ce cas, veuillez m'excuser.

M. Low: Monsieur le président, si vous me permettez de faire un commentaire à ce sujet, le ministre, dans la déclaration qu'il a faite au moment de la troisième lecture du projet de loi, a mentionné la raison d'être sous-jacente à ces trois objectifs, c'est-à-dire la question des problèmes d'envergure nationale, la question des recherches interdisciplinaires et finalement la question de la meilleure répartition régionale.

Au sujet de l'équilibre régional, le ministre déclarait que cet objectif ne signifie pas, que le gouvernement voudrait instaurer un équilibre régional à l'intérieur de chaque discipline. Ce serait vraiment déraisonnable; le pays n'a vraiment pas les mesures nécessaires pour établir une université de Toronto, avec toutes ses possibilités, dans chaque centre du pays. L'objectif consiste plutôt à répartir les centres de spécialisation. Ils seraient construits en fonction de la présence d'un chercheur exceptionnel, ayant attiré à lui un nombre d'autres chercheurs et savants. Un intérêt régional particulier peut aussi justifier la présence d'un centre, par exemple, l'intérêt porté à l'océanographie et aux sciences de la mer au Memorial University ou Dalhousie University, où cette spécialisation tire tout son sens des particularités de la région.